

UN RÉSEAU DE PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS

La Maison des Femmes Agnes McLaren, co-construite par le CHU de Montpellier et le CIDFF 34, s'appuie sur l'expertise de partenaires participant sur place, à la prise en charge des femmes victimes de violences. Elle compte aussi sur le soutien de partenaires associatifs et institutionnels, mobilisés dans la prévention et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Partenaires institutionnels



Partenaires associatifs

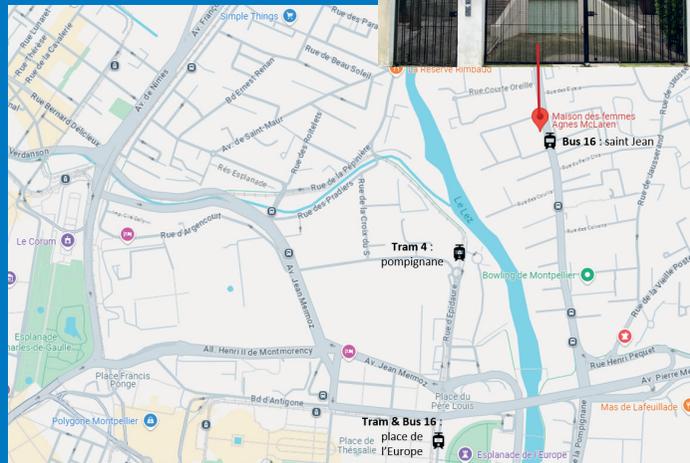


En cas de doute, n'hésitez pas à nous appeler : 04 67 33 48 83
secretariat-mdf@chu-montpellier.fr

www.chu-montpellier.fr/fr/mdf

1065 avenue de la Pompignane
 34000 Montpellier

Bus 16 : arrêt St Jean
 Direction Charles de Gaulle
 depuis la Place de l'Europe



MAISON DES FEMMES DE MONTPELLIER "AGNES McLAREN"

ACCUEIL AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS
 Du lundi au vendredi de 9h à 16h30





Accueillir, soigner, accompagner

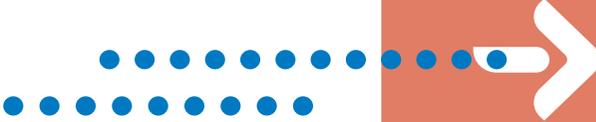
La Maison des Femmes Agnes McLaren permet aux femmes victimes de toutes formes de violences (physique, sexuelle, verbale, psychologique, administrative, économique...) de bénéficier d'une prise en charge pluridisciplinaire et coordonnée au même endroit.

Cet espace du CHU de Montpellier « hors les murs » offre un accueil inconditionnel et confidentiel.

La prise en charge avant tout médicale et sociale, est complétée par un suivi psychologique et/ou juridique, la possibilité de réaliser un dépôt de plainte simplifié et de participer à des ateliers thérapeutiques.

Ses missions :

- Accueillir, soigner et accompagner les femmes victimes de violences.
- Garantir un espace sécurisé de recueil de la parole, d'information et d'orientation des femmes vers nos partenaires.
- Etre un lieu de prévention, d'éducation et de santé publique.



4 PARCOURS DE SOINS PERSONNALISÉS POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

• Violences sexuelles et sexistes

La Maison des Femmes accompagne les femmes victimes de violences (conjugales, intrafamiliales, dans l'espace public, au travail...).

• Violences et grossesse

La grossesse est une période particulièrement à risque de violences avec des répercussions sur la mère et l'enfant à naître. La Maison des Femmes permet un accompagnement médical et social adapté à la périnatalité.

• Contraception et IVG

La Maison des Femmes facilite l'accès à la contraception, au suivi gynécologique et à l'IVG pour les femmes victimes de violences.

• Mutilations sexuelles

Au sein de la Maison des Femmes, un partenariat avec le parcours Kintsugi permet l'accompagnement pluridisciplinaire coordonné des femmes ayant subi une mutilation sexuelle telle l'excision.

La Maison des Femmes soutient les femmes qui le souhaitent dans leur démarche de dépôt de plainte.

